



## Questions & Réponses

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Titre: Estimation des GES au niveau des projets – Fonds stratégique pour l’innovation (FSI) |                       |
| Numéro de Sollicitation: ISED-204337  | Date: 5 octobre, 2022 |

| NO | Questions   | Réponses  |
|----|---|---|
| 1  | Pour les exigences obligatoires et cotées, l’État peut-il confirmer s’il accepterait que l’expérience du soumissionnaire inclue l’expérience de la société mère, des filiales ou d’autres sociétés affiliées du soumissionnaire, de ses sous-traitants ou de ses ressources proposées ?   | Oui, c’est permis, mais les personnes qui finiront par travailler sur les dossiers FSI (sous-traitants/consultants) doivent avoir l’expérience nécessaire pour répondre aux exigences obligatoires et cotées.   |
| 2  | La pièce jointe 1 de la partie 4 stipule que « le soumissionnaire doit soumettre un CV détaillé de la ou des ressources proposées démontrant que chaque ressource proposée satisfait aux exigences minimales obligatoires (références, études et expérience de travail) conformément à la grille flexible figurant dans le tableau 1 ci-dessous. ». Cependant, il ne semble pas y avoir de tableau identifié comme « Tableau 1 » ou une grille flexible. La Couronne peut-elle confirmer quelles exigences doivent être satisfaites par les ressources proposées?   | La grille flexible fait référence au tableau des critères techniques obligatoires qui se trouve à la p. 17. De plus, les ressources proposées devraient également fournir un soutien sur la façon dont le soumissionnaire répond aux critères techniques cotés.   |
| 3  | Nous voyons le terme « validation » utilisé en référence à l’étendue des travaux. Notre société est accréditée par l’ANSI National Accreditation Board (ANAB) pour effectuer des validations et des vérifications selon la norme ISO 14064-3 :2006 (Gaz à effet de serre — Partie 3 : Spécification avec conseils pour la validation et la vérification des assertions sur les gaz à effet de serre). Toutefois, compte tenu de la portée des travaux, il semble s’agir d’un examen technique et non d’une validation formelle. Veuillez préciser si l’étendue des travaux fait référence à une validation en vertu de la | Nous demandons aux consultants de s’assurer que le promoteur a fourni une estimation des GES conforme aux normes ISO 14064-2 (comptabilité de projet) et qu’il respecte également les exigences du programme. Alors oui, il ne s’agit peut-être pas d’une validation formelle complète, mais nous utilisons le terme «valider» pour signifier que l’estimation est conforme aux normes ISO et du programme. |



|   |   |   |
|---|---|---|
|   | norme ISO ou à un examen technique basé sur les exigences du programme FSI.   |   |
| 4 | De plus, nous aimerions demander une prolongation de deux semaines, si possible, pour nous permettre d'avoir suffisamment de temps pour recueillir les informations demandées et fournir à ISDE une équipe aussi complète que possible de ressources variées pour une éventuelle commande subséquente.  | Oui, nous accorderons la prolongation de deux semaines.   |
| 5 | Étant donné que l'équipe d'individus proposée travaillerait ensemble pour fournir les services décrits, ISDE envisagerait-il de modifier les exigences cotées pour démontrer l'expérience COLLECTIVE de l'équipe proposée du soumissionnaire ? c'est à dire. Toutes les ressources proposées doivent satisfaire aux exigences obligatoires, puis l'expérience de certaines ou de toutes les ressources peut être utilisée pour satisfaire à chacune des exigences cotées. | Oui, c'est permis, mais la demande doit clairement indiquer comment les personnes qui finiront par travailler sur les dossiers SIF (sous-traitants/consultants) ont clairement l'expérience nécessaire pour répondre aux exigences obligatoires et cotées. De plus, le soumissionnaire doit s'assurer qu'en cas d'attribution du contrat, toutes les personnes décrites dans l'équipe contribuent aux services. |
| 6 | ISDE peut-il confirmer le nombre de contrats qu'il a l'intention d'attribuer dans le cadre de cette DP ?  | ISDE n'a pas de seuil minimum ou maximum quant au nombre de contrats qui seront attribués dans le cadre de la présente DP. Les soumissionnaires retenus seront sélectionnés en fonction de la force de leur demande de propositions et de leur alignement sur les objectifs requis.   |
| 7 | ISDE peut-il partager le nombre de projets/examens prévus dans le cadre de ce contrat ?   | ISDE ne peut pas actuellement identifier le nombre de projets/examens qui sont prévus dans le cadre de cette DP. Le Fonds stratégique pour l'innovation est un programme d'admission continue et le nombre de validations de GES requises dépend entièrement des demandes pertinentes et applicables soumises au programme.   |
| 8 | Y a-t-il ou y a-t-il eu un titulaire fournissant les services décrits (ou des services similaires) au cours des 24 derniers mois ?  | Oui, ISDE avait précédemment publié une demande de propositions en 2021 pour obtenir l'expertise d'un tiers en matière de GES pour soutenir la validation des propositions en matière de GES. Les soumissionnaires retenus ont obtenu des contrats. L'appel d'offres précédent est sur le point d'expirer, c'est pourquoi le SIF a lancé un nouvel appel d'offres.  |



|    |  |  |
|----|--|--|
| 9  | Si les critères cotés doivent être notés par ressource proposée individuelle, ISDE peut-il préciser comment la note technique totale sera calculée lorsqu'un soumissionnaire soumet plus d'une ressource?  | Les points sont attribués en fonction de la capacité du soumissionnaire à démontrer l'expérience demandée. Si une équipe de personnes travaille sur les produits livrables demandés, le soumissionnaire doit démontrer comment l'équipe (groupe de personnes) répond aux critères requis et le soumissionnaire s'assurera que si le contrat lui est attribué, toutes les personnes décrites dans l'équipe contribuent à la prestations de service. |
| 10 | La page 18 de la DP indique que la note technique minimale est de 80 %, mais le tableau des critères techniques cotés indique une note technique minimale de 50 %. ISDE peut-il clarifier la note technique minimale ?   | Le critère technique coté minimal requis pour être pris en considération est de 50 %, et le soumissionnaire doit démontrer comment il satisfait à tous les critères techniques obligatoires.   |
| 11 | En ce qui concerne RT2, ISDE peut-il clarifier ce que l'on entend par « au nom » des organisations indiquées ? Cela comprendrait-il la création d'applications en collaboration avec ces organisations afin de trouver des financements ?  | Pour cette question, nous cherchons à comprendre si le soumissionnaire a soutenu l'évaluation des GES pour soutenir l'élaboration de programmes ou de politiques requises par TDDC, ECCC ou RNCan. Cela n'inclurait pas la création d'applications afin de trouver des fonds, mais cela inclurait la réalisation d'une analyse des GES des projets.  |
| 12 | ISDE peut-il préciser si les exigences de la pièce jointe 1 de la partie 4 sont des exigences organisationnelles ou des exigences en matière de ressources. S'il s'agit d'exigences en matière de ressources, nous demandons respectueusement à ISDE de modifier les tableaux des critères obligatoires et cotés pour qu'ils soient dirigés vers « l'équipe proposée par le soumissionnaire », et non « le soumissionnaire ».                | Le libellé de la DP a été clarifié pour préciser que les critères techniques obligatoires s'appliquent à toutes les ressources fournies par le soumissionnaire et que les critères techniques cotés peuvent être satisfaits par une équipe de personnes.   |
| 13 | Compte tenu de la nature de ce contrat (au fur et à mesure des services demandés par l'AT), veuillez confirmer qu'il est acceptable de proposer une équipe de personnes qui répondent collectivement aux critères cotés, selon les exemples fournis ci-dessous :<br>i) Par exemple, dans RT1, si nous proposons une équipe de 3 ressources : Si chaque ressource fournit 1 exemple de projet pour un total de 3 exemples, veuillez confirmer | Oui, une équipe de personnes peut répondre collectivement aux critères cotés, mais elles doivent toutes répondre aux critères obligatoires.  |



|    |  |   |
|----|--|---|
|    | <p>que cette approche obtiendra un total de 3 points.</p> <p>ii) Par exemple, dans RT3, si nous proposons une équipe de 3 ressources : si 1 ressource a réalisé des évaluations d'impact sur les GES pour le compte de 2 programmes fédéraux/provinciaux et 1 ressource a réalisé des évaluations d'impact sur les GES pour le compte de 3 programmes fédéraux/provinciaux pour un total de 5, veuillez confirmer que cette approche obtiendra la totalité des 5 points.</p> <p>iii) Par exemple, dans RT6, si nous proposons une équipe de 3 ressources : si 1 ressource a de l'expérience en suivant la norme ISO 14064 (ou l'équivalent) pour quantifier et évaluer les impacts sur les GES d'un projet, veuillez confirmer que cette approche obtiendra la totalité des 5 points .</p> |   |
| 14 | <p>Le point 4.2.6 à la page 16 de la DP stipule : « La soumission recevable ayant obtenu la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et financier sera recommandée pour l'attribution d'un contrat entre 0 et 4 offres. Il est possible qu'un soumissionnaire se voie attribuer plus d'un poste.</p> <p>A. Cela signifie-t-il que jusqu'à 4 contrats seront attribués?</p> <p>B. ISDE peut-il préciser ce que l'on entend par « plus d'un poste » ?</p>   | <p>Cette langue a été supprimée, car elle provoquait de la confusion. Toutes les soumissions qui satisfont aux critères obligatoires seront classées en fonction de leur valeur technique et financière combinée. Nous prévoyons que plusieurs soumissionnaires se verront attribuer des contrats. Chaque soumissionnaire retenu se verra également attribuer plusieurs tâches, par rotation et en fonction de la disponibilité et/ou de l'expertise sectorielle.</p> |